



Numéro – 67

## FEADER 2014, une année de transition

Pour la programmation 2014-2020, l'Etat français a souhaité confier la gestion des fonds européens (FEDER, FSE et FEADER) aux régions dans le cadre de la nouvelle loi de décentralisation. Au lieu d'un seul programme de développement rural hexagonal comme nous l'avions pour la programmation de 2007 à 2013, nous aurons maintenant pour chaque région un programme de développement rural régional et deux programmes nationaux, un pour la gestion de crise et un pour le réseau rural.

Pour la programmation 2014-2020 pour le fonds européen agricole pour le développement rural (FEADER), la région Picardie sera l'autorité de gestion.

Pour l'année 2014, un régime transitoire est mis en place. En effet, le nouveau programme régional de développement rural est en cours de rédaction et de validation auprès de la Commission européenne et les nouvelles mesures ne s'appliqueront qu'à partir de 2015.

Pour Natura 2000 et la formation, le volet 1 de la transition va s'appliquer c'est-à-dire que les engagements 2007-2013 sont prolongés jusqu'au 30 juin sur les crédits restant de l'ancienne programmation.

Pour l'installation, les mesures agro-environnementales, la modernisation et les dessertes forestières, le volet 2 de la transition va s'appliquer, à savoir que l'on applique les règles de l'ancienne programmation mais on engage les crédits sur les fonds de la nouvelle programmation.

Ce sont donc, pour ces mesures du volet 2 de la transition, les taux de cofinancement de la nouvelle programmation qui vont s'appliquer à savoir : 80 % pour l'installation, 75 % pour les mesures agro-environnementales et 63 % pour la modernisation et la desserte forestière.

Le 7 février, la commission permanente de la région Picardie a délibéré pour confier au Président le pouvoir de signer la convention de gestion de la transition. Cette convention entre l'Etat, la Région et l'ASP a été signée le 18 février 2014. Les DDT restent services instructeurs pour les différentes mesures. Un arrêté de délégation de signature a été signé le 15 avril par le président du Conseil régional pour que les DDT puissent engager les crédits FEADER au nom de la région pour simplifier les procédures administratives. Mais, les DDT doivent solliciter l'accord de la région avant l'engagement des crédits.

Pour la mise en œuvre en 2014, il est prévu :

- pour l'installation : 0,71 M€ Etat et 2,84 M€ FEADER
- pour les MAE : 0,12 M€ Etat et 0,3 M€ FEADER (pour 1 an, en attendant les nouvelles mesures pour les années suivantes)
- pour la modernisation (PMBE, PVE, PPE) : 0,84 M€ Etat et 1,4 M€ FEADER
- pour la desserte forestière : 0,18 M€ Etat et 0,3M€ FEADER.



## Maïs

Les prix enregistrent une légère hausse de 1,5 €/t jusqu'à 176 €/t avant de se replier à 170 €/t et ils sont, là aussi, inférieurs à ceux des 3 années précédentes (185 à 224 €/T).

## Colza

Les cours commencent le mois avec une hausse de 6 €/t durant la première quinzaine avant de perdre 29 €/t durant la seconde. A 385 €/t, ils sont loin des niveaux des années antérieures (457 à 485 €/t).

## Tournesol

Les cours subissent une baisse de 12,5 €/t pour finir le mois à 337,50 €/t ce qui est nettement en deçà des niveaux des 3 années précédentes (470 à 500 €/t).

## Pois protéagineux

Après une stabilité (à 270 €/t), les cours connaissent une hausse jusqu'à 285 €/t avant de se replier à 275 €/t, valeur intermédiaire entre celles de 2013 et de 2011 (282 et 224,5 €/t).

## Productions animales

On observe des évolutions différentes selon les productions : stabilité chez les bovins, une hausse chez les porcins et les ovins et une baisse nette pour les œufs.

## Bovins

Les cours sont stables (3,77 puis 3,80 €/kg pendant la première puis la seconde quinzaine) ce qui n'a pas été constaté, à cette période de l'année depuis 2010. Le niveau, proche de celui de 2013 en début d'année (3,85 €/kg), s'en écarte progressivement et il pourrait être prochainement rattrapé par celui de 2012.

## Porcins

Les cours sont en hausse (+ 16 €/kg) durant la première quinzaine avant de se stabiliser à 1,69 €/kg soit à un niveau supérieur à ceux des 3 années précédentes (1,47 à 1,59 €/kg).

## Ovins

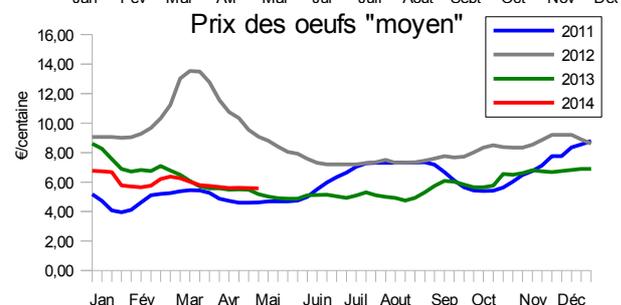
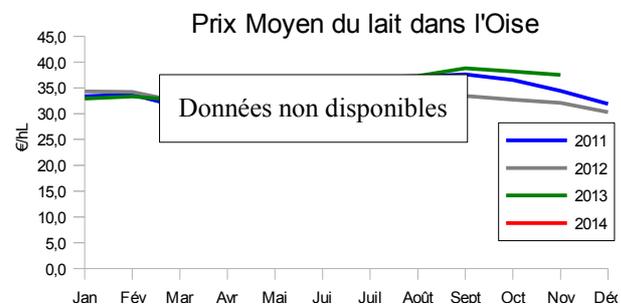
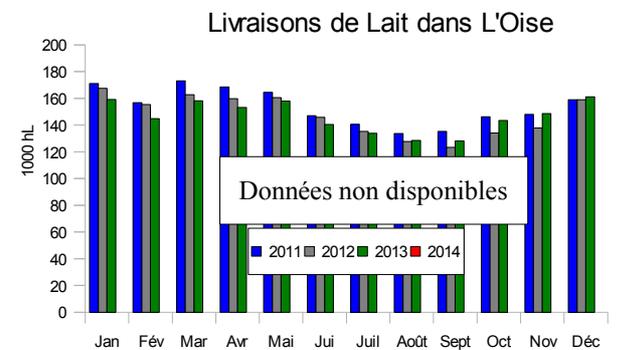
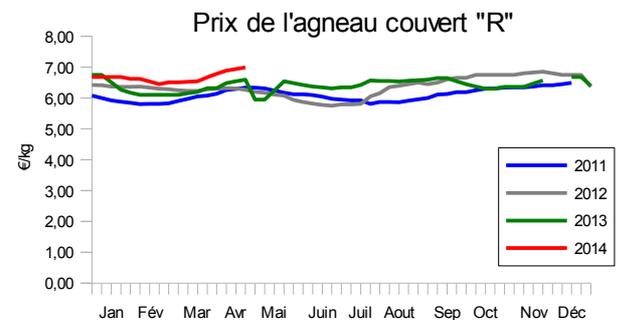
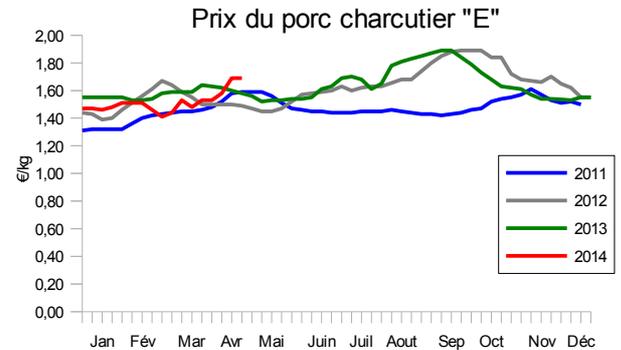
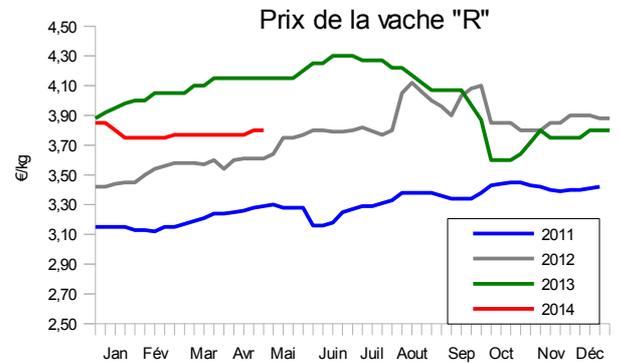
Les cours sont en hausse (+21 centimes dont 16 lors de la première quinzaine) et il finissent le mois à 6,99 €/kg ce qui est supérieur aux niveaux des années précédentes (5,95 à 6,33 €/kg).

## Lait

(Données non disponibles)

## Les œufs

Les cours sont en baisse (-17 centimes) et ils finissent le mois à 5,57 €/centaine, légèrement au-dessus de ceux de 2013 et de 2011 (5,18 et 4,62 €/centaine) alors que ceux de 2012 se situaient à 9,08 €/centaine après la hausse importante de mars.

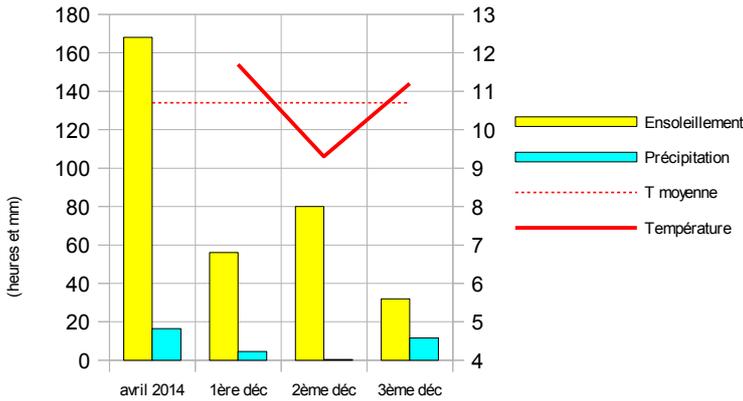


Le mois d'avril a été nettement plus sec (- 32,1 mm soit - 66 %), légèrement moins ensoleillé (- 3 h soit - 2 %) mais plus doux (+ 1,3 °C) que la moyenne. La deuxième décennie fut à la fois la plus sèche (0,4 mm), la plus ensoleillée et la plus fraîche (9,3 °C). Il y a eu 7 journées de pluie, 5 de brouillard et 1 de vent (68,4 km/h le 07/04).

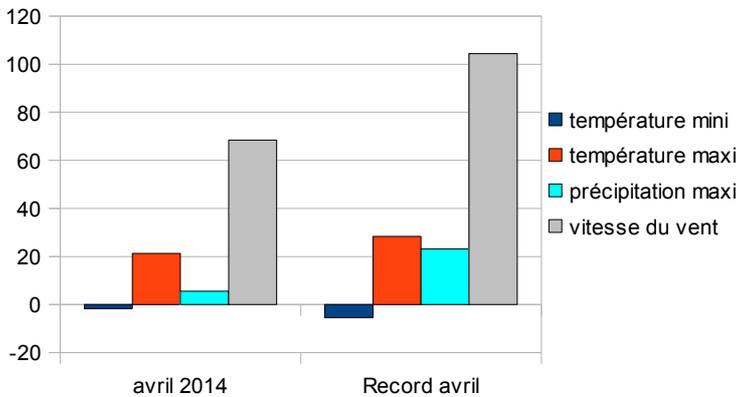
**Proverbe**

Quand il tonne en avril,  
Le laboureur s'en réjouit.

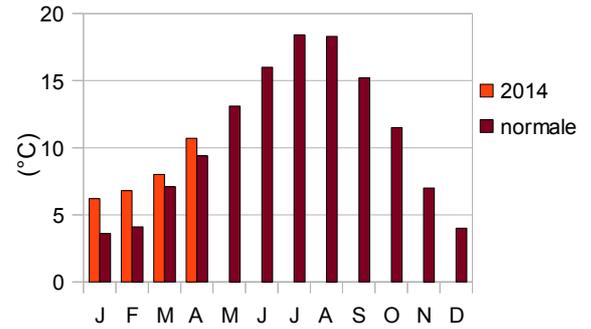
**Détail du mois d'avril 2014**



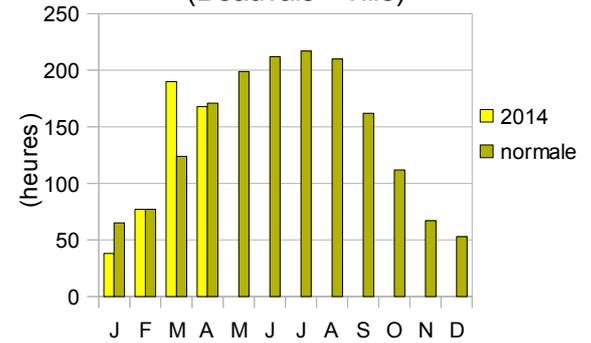
**Extrêmes d'avril**



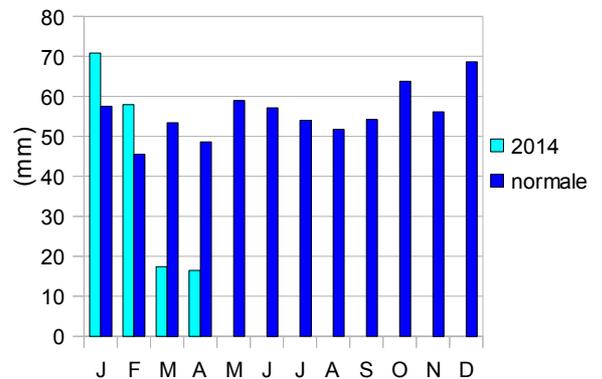
**Température 2014**  
(Beauvais - Tille)



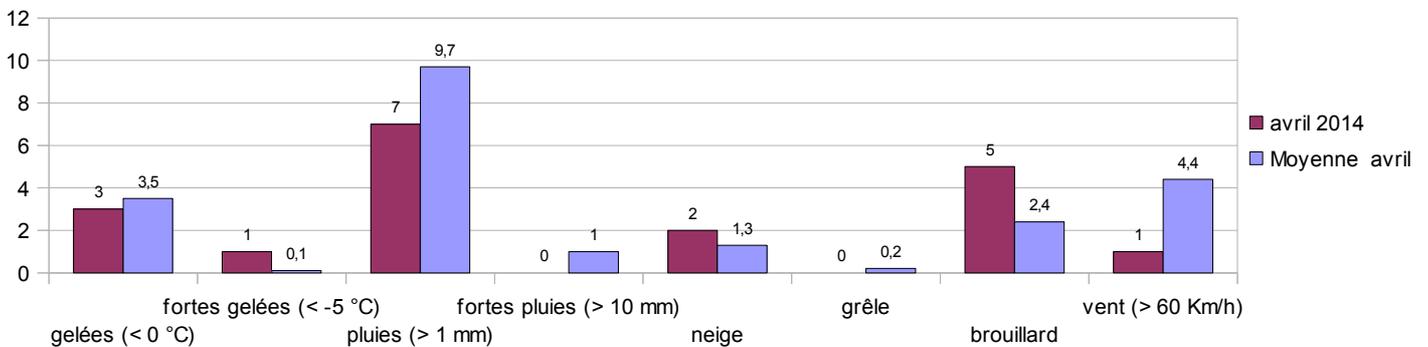
**Insolation 2014**  
(Beauvais - Tille)



**Précipitations 2014**  
(Beauvais - Tille)



**Fréquence des évènements climatiques en Avril**



Pour en savoir plus : sites internet  
 - de la DDT de l'Oise : <http://www.oise.equipement-agriculture.gouv.fr>  
 - de la statistique agricole : <http://www.agreste.agriculture.gouv.fr>  
 - de Météo France : <http://france.meteofrance.com>

Direction Départementale des Territoires  
 2, Bd Amyot d'Inville – BP 20317  
 60021 Beauvais cedex  
 Téléphone : 03 44 06 43 47 – Télécopie : 03 44 06 43 00  
 Courriel : [ddt@oise.gouv.fr](mailto:ddt@oise.gouv.fr)

Directeur de la publication : Jean-François TURBIL  
 Rédaction : Olivier Renaud  
 Impression : DDT  
 dépôt légal : à parution  
 ISSN : 1260 - 8289